



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Le dispositif d'enrichissement de la langue française :

La normalisation linguistique en réseau

Pierrette CROUZET-DAURAT
Etienne QUILLOT

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Légiférer sur la langue contribue à la normaliser

La normalisation terminologique bénéficie en France d'un contexte favorable :

- *La normalisation du français est une préoccupation ancienne de l'État*
- *L'action normalisatrice de l'État repose tant sur des **lois** que sur la mise en place d'**institutions***

Légiférer sur la langue contribue à la normaliser

- 1539, édit de Villers-Cotterêts** (usage du français à la place du latin pour les actes de justice et d'état civil)
- 1635, fondation de l'Académie française** (donner des règles, établir un dictionnaire, une grammaire...)
- 1880, extension de l'enseignement secondaire aux jeunes filles**
- 1881, enseignement primaire obligatoire et gratuit**



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Légiférer sur la langue contribue à la normaliser

1996, création du **Haut comité pour la défense et l'expansion de langue française**

1972, mise en place du **réseau de commissions de terminologie et de néologie**

1975, loi relative à l'emploi de la langue française

1992, modification de la **Constitution** : « **la langue de la République est le français** »

1994, nouvelle loi relative à l'emploi de la langue française



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Légiférer sur la langue contribue à la normaliser

Trésor de la langue française (1957 à 1991)

Féminisation des noms de métiers, fonction grade ou titre

Rectifications de l'orthographe

Français scientifique et technique : la terminologie avec le dispositif d'enrichissement de la langue française



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Légiférer sur la langue contribue à la normaliser

Des termes et des expressions d'usage obligatoire à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'État.

Pas de normalisation terminologique sans réseau

1972, une commission de terminologie et de néologie se compose :

- *de personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés*
- *de représentants de l'administration [ministère(s) concerné(s) par le domaine étudié et organismes dépendant des ministères]*



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Pas de normalisation terminologique sans réseau

1983, une commission de terminologie et de néologie se compose :

- *de personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés*
- *de représentants de l'administration*
- *d'un représentant du ministère de l'éducation nationale*
- *d'un représentant de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) [= ministère de la recherche]*
- *de représentants de l'Association française de normalisation*

Pas de normalisation terminologique sans réseau

1986, une commission de terminologie et de néologie se compose :

- ***de personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés***
- ***de représentants de l'administration***
- ***d'un représentant du ministère de l'éducation nationale***
- ***d'un représentant du ministère de la recherche***
- ***de représentants de l'Association française de normalisation***
- ***de représentants d'États étrangers, d'organisations internationales, des communautés francophones***
- ***sur invitation, de représentants des milieux professionnels et des usagers***



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

Pas de normalisation terminologique sans réseau

1996 / 2015, une commission de terminologie et de néologie se compose :

- ***de personnalités appartenant à des entreprises, institutions ou organismes publics et privés***
- ***de représentants de l'administration***
- ***d'un représentant de l'Académie française***
- ***d'un représentant de l'Académie des sciences***
- ***d'un représentant du ministère de l'éducation nationale***
- ***d'un représentant du ministère de la recherche***
- ***de représentants de l'Association française de normalisation***
- ***de représentants d'États étrangers, d'organisations internationales, des communautés francophones***
- ***sur invitation, de représentants des milieux professionnels et des usagers***

Point de vue de spécialistes à l'attention de spécialistes :

biogaz. Terme générique utilisé pour désigner les gaz produits par la fermentation ou la digestion anaérobie de la matière organique, et ceci sans traitement ni purification. *Note* : Ceci peut avoir lieu dans un site d'enfouissement pour donner des gaz de décharge ou dans un digesteur anaérobie pour donner du biogaz. Le gaz à partir des eaux usées est le biogaz produit par la digestion des boues d'épuration. Les biogaz comprennent principalement du méthane et du dioxyde de carbone.

[ISO 14532:2014(fr) : Gaz naturel — Vocabulaire]

Point de vue de spécialistes d'un domaine à l'attention de spécialistes et du grand public :

biogaz. Gaz naturel biologique obtenu à partir de la fraction biodégradable de la biomasse.
[Proposition du collège de terminologie sur les énergies fossiles]

Résultat du consensus entre spécialistes de plusieurs domaines à l'attention de spécialistes et du grand public :

biogaz. Mélange gazeux, contenant du méthane, produit par digestion anaérobie. *Note* : Le biogaz est couramment produit à partir de déchets agricoles et urbains.

[Proposition commune de trois collèges de terminologie sur les énergies fossiles, de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable]

Qu'est-ce qu'un *hotspot* ? Comment le définir ?

- terme étudié par le collège d'experts de terminologie des relations internationales
- paradoxe entre l'urgence à décrire la notion, à proposer un terme et la difficulté à décrire une notion émergente
- consultation des traducteurs de la division des relations internationales de la Direction centrale de la police judiciaire, du réseau de traducteurs et de terminologues francophones de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne, des traducteurs et terminologues de l'OTAN, des traducteurs d'INTERPOL, etc.
- lorsque *hotspot* est traduit dans les médias, on trouve souvent « centre », « accueil », « identification », « enregistrement »
- pour les experts et l'ensemble des partenaires consultés, il faut préférer « point » à « centre », on ne peut parler d'« accueil », il est encore prématuré de prendre en compte l'« identification » : la proposition est « **point d'enregistrement** »

Qu'est-ce qu'un *returnee*, un *returned foreign fighter* ? Comment le définir ?

- terme étudié par le collège d'experts de terminologie des relations internationales
- paradoxe entre l'urgence à décrire la notion, à proposer un terme et la difficulté à décrire une notion émergente
- étude en partenariat avec le collège d'experts de terminologie de la défense (veiller à éviter toute confusion entre un « combattant », militaire, et un « terroriste qui revient du combat »)
- consultation des traducteurs de la division des relations internationales de la Direction centrale de la police judiciaire, des traducteurs et terminologues de l'OTAN, des traducteurs d'INTERPOL, de terminologues belges (la notion a d'abord émergé dans la médias belges), etc.



XII XORNADA CIENTÍFICA, 9 de xuño de 2016

grazas,

gracías, gràcies, grazie, merci, mulțumesc, obrigado...

www.franceterme.culture.fr

pierrette.crouzet-daurat@culture.gouv.fr

etienne.quillot@culture.gouv.fr